

EN BREF

> **2020.** Les émissions globales de GES de l'UE (environ 11% des émissions mondiales) ont **diminué** en 2013 de 2,5%, contre 1,8% en 2012. Les émissions de GES globales de la France, elles, ont légèrement crû (+0,6%) ainsi qu'en Allemagne (+2%) ; dans les 2 cas, c'est la combustion du charbon qui est pointée du doigt. L'UE devrait malgré tout dépasser son objectif concernant les émissions de GES pour 2020 (-20% par rapport à 1990), avec une baisse prévue de 24,5% à terme, et de 19% en 2012 selon un [rapport](#) de l'Agence européenne de l'environnement.

> **ETS.** Les émissions de GES des installations couvertes par le marché européen du carbone (ETS) ont baissé d'au moins 3% en 2013, selon les informations compilées dans le registre auquel l'ETS est adossé. Toutefois, les excédents de quotas d'émissions se sont encore aggravés, passant de 2 milliards fin 2012 à plus de 2,1 milliards fin 2013.

> **2030.** La Commission européenne est [accusée](#) d'avoir utilisé des modèles erronés dans le calcul de ses prévisions pour l'élaboration du paquet énergie/climat 2030. Ce sont tout particulièrement les hypothèses concernant le potentiel de l'efficacité énergétique qui sont discutées : selon certaines ONG, celles-ci auraient été

CLIMAT

Paquet climat/énergie 2030 : une position européenne en octobre

L'UE devrait s'accorder sur ses [objectifs climatiques et énergétiques pour 2030](#) au Conseil européen des 23 et 24 octobre. C'est le Conseil qui l'a décidé, choisissant ainsi une voie intermédiaire entre les positions de l'Europe centrale, qui veut que l'UE fasse connaître le plus tard possible ses engagements dans le cadre des négociations climatiques onusiennes, et celle de la France et des pays scandinaves, qui soutiennent au contraire que l'Europe doit abattre ses cartes tôt pour amorcer le processus et entraîner les autres États de la CCNUCC. Pour mémoire, les chefs d'État et de gouvernement devaient s'entendre sur le cadre 2030 au Conseil européen de mars, qui a finalement été largement consacré à l'Ukraine. Dans le scénario d'une décision en octobre 2014, l'UE devrait avoir une position dès la COP 20 de Lima.

Lors d'une réunion informelle des ministres de l'Environnement à Athènes à la mi-mai, les points d'entente et de divergence entre États membres ont été soulignés. 3 groupes se distinguent : d'abord les États membres satisfaits par la position de la Commission, dont fait partie la France ; ensuite les États qui trouvent la position de la Commission trop peu ambitieuse, dont le Danemark ; enfin, les États qui jugent irréaliste l'objectif d'une réduction de 40% d'émissions de GES à l'horizon 2030, dont la Pologne, qui continue de demander qu'un accord sur la « répartition de l'effort » (*burden sharing*) soit conclu au préalable entre les Vingt-huit.

Débats autour de la réforme du marché carbone européen

La représentation bruxelloise du *Land* du Baden-Württemberg a organisé, le 24 mars 2014, une conférence sur l'avenir de la politique climatique de l'Union européenne, et notamment du système d'échange de quotas d'émission carbone (ETS). Ces discussions font suite à la publication par la Commission européenne de sa proposition de [réforme structurelle du marché carbone européen](#) (voir NL n°49). Cette [proposition](#) contient deux principaux éléments. Il s'agit tout d'abord de

Le Conseil européen des 26 et 27 juin devrait en revanche préparer une position temporaire européenne à défendre au Sommet extraordinaire sur le climat convoqué par Ban Ki-moon le 23 septembre à New York. L'idée, défendue par la commissaire au Climat Connie Hedegaard, d'une annonce de la position définitive européenne à cet important rendez-vous semble donc définitivement abandonnée. Celle-ci a en revanche réuni un certain nombre d'acteurs stratégiques le 30 avril dernier à Bruxelles (présidences polonaise, péruvienne et française de la CCNUCC, ainsi qu'une trentaine de ministres de pays africains, caribéens, océaniques et latino-américains) afin de préparer des « coalitions d'intérêts » en vue de l'ouverture de la conférence sur le climat de Bonn, du 4 au 15 juin, qui sera marquée par un segment ministériel les 5 et 6 juin. Connie Hedegaard s'est également rendue à Pékin et Washington, où il a été réitéré que la Chine et les États-Unis présenteront bien des engagements de réduction d'émissions de GES au premier trimestre 2015, conformément à l'accord trouvé à Varsovie en novembre 2013. Pour mémoire, la conférence de Lima en décembre devra notamment déboucher sur des critères et des méthodes partagés d'évaluation, de vérification et de comparaison des engagements que les États parties à la CCNUCC doivent faire connaître au plus tard au premier trimestre 2015.

créer à partir de 2021 une « réserve de stabilité du marché », c'est-à-dire de mettre en réserve une part des quotas. Un tel mécanisme permettrait, selon Niels Ladefoged, membre du cabinet de la commissaire au Climat, à la fois de résorber le surplus et de rendre le système plus résistant aux chocs externes impactant la demande. Le second élément consisterait à accélérer la baisse automatique de l'allocation annuelle de quotas. Tandis que, depuis 2013, la réduction

EN BREF

sous-évaluées, ce qui fragiliserait l'ensemble des projections réalisées pour justifier la proposition faite par la Commission le 22 janvier dernier (-40% d'émissions de GES et 27% de renouvelables dans le mix énergétique). Des critiques ont également été émises à propos d'un chiffre passé inaperçu dans l'[étude d'impact](#) qui sous-tend le paquet énergie/climat 2030 : le document indique en effet qu'une cible de réduction des émissions de GES de seulement 40% en 2030 impliquerait une baisse du PIB européen évaluée entre 0,1 et 0,45%, alors qu'une cible plus ambitieuse pourrait permettre une augmentation de jusqu'à 0,53% (pp. 81-82).

> **LIFE (1).** Un [rapport](#) de janvier 2014 de la Cour des Comptes européenne, passé relativement inaperçu, relève des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de LIFE+ sur la période 2005-2010, en particulier pour son volet « Environnement », dans les 5 plus grands pays de l'UE. Parmi les griefs identifiés par la Cour des Comptes : la sélection de projets sur la base de leur nationalité plus que sur leur qualité (qui va disparaître progressivement avec LIFE 2014-2020), l'absence de masse critique de projets permettant de vraies avancées de la politique environnementale européenne, ou encore un manque de suivi dans la diffusion et la reproduction des projets.

annuelle du volume des quotas proposés au marché est de 1,74%, la Commission entend faire passer ce taux à 2,2% à partir de 2021 – une adaptation nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction de 40% des émissions de GES d'ici 2030.

D'autres intervenants ont critiqué le manque d'ambition de la proposition. Ce fut notamment le cas de Franz Untersteller, Ministre du Baden-Württemberg pour l'Environnement, le Climat et l'Énergie, Libby Ferguson, responsable de la *States and Regions Alliance* au sein du [Climate Group](#), et Franziska Achteberg, représentante de [Greenpeace](#). Tous les trois souhaitent en effet une résorption plus rapide et plus importante de l'excédent, notamment grâce à un taux de réduction des quotas alloués supérieur à 2,2%. Plus généralement, concernant le paquet énergie/climat, les participants ont recommandé des objectifs plus ambitieux, plus précis et déclinés au niveau de chaque État membre. Selon eux, le développement des technologies à faible émission de carbone devrait être considéré comme une opportunité pour l'Europe.

Aviation : le Parlement européen valide la suspension de l'ETS jusqu'en 2016

L'épineux dossier de l'application du marché européen du carbone (ETS) à l'aviation a été clôturé *in extremis* le 3 avril, avec un vote du Parlement réuni en session plénière qui a avalisé l'accord sur lequel les négociateurs des eurodéputés et des États membres s'étaient préalablement entendus (voir NL n°50). Après un mini-psychodrame pendant lequel la commission de l'environnement du Parlement avait rejeté d'extrême justesse ce compromis, la plénière a finalement renversé cette décision, en validant l'accord avec 458 votes en faveur et 120 contre. Pour mémoire, l'ETS avait été étendu à l'aviation commerciale en janvier 2012 ; devant les réticences des compagnies aériennes non-européennes, une dérogation, qui devait initialement prendre fin le 30 avril 2014, avait été adoptée pour les vols extra-européens.

Avec ce vote, les eurodéputés, soumis à une intense pression, notamment provenant de

En écho, le Parlement européen a, lors de ses derniers débats sur le sujet, laissé sur la table l'hypothèse d'une régulation, non par les quantités, telle que proposée par la Commission, mais par les prix : le président de la commission Environnement et Santé publique, Matthias Groote (S&D, Allemagne), s'est notamment fait l'avocat d'un prix-plancher et d'un prix-plafond de la tonne de CO₂. La question devra être tranchée par les nouveaux eurodéputés. La Commission, elle, par la voix de son directeur général aux affaires climatiques, a admis qu'elle envisageait la possibilité d'avancer la réforme de l'ETS à avant 2021. Ceci irait toutefois à l'encontre des engagements pris devant le Parlement sortant pour obtenir le vote du « *backloading* » en début d'année : les eurodéputés avaient en effet accepté cette opération consistant à geler temporairement 900 millions de droits d'émission, dans l'espoir de faire remonter le prix de la tonne de CO₂, en échange de la promesse de ne plus chercher à influencer le libre jeu du marché du carbone d'ici 2020.

responsables chinois qui n'acceptent pas que la législation européenne puisse s'appliquer à leurs compagnies et menaçaient l'UE de guerre commerciale, ont accepté de prolonger l'exclusion des compagnies aériennes non-européennes de l'ETS, qui ne s'appliquera donc qu'aux vols intra-européens. La Commission, initialement soutenue par le Parlement, [proposait](#) au contraire d'appliquer l'ETS à la portion de vol parcourue dans le ciel européen. Mais cette orientation a été battue en brèche par certains États membres, France en tête, soucieux de ne pas froisser des clients d'Airbus, et qui craignaient par ailleurs qu'une imposition de l'ETS aux vols extra-européens, ne serait-ce que sur la portion de ciel survolant les Vingt-huit, n'entraîne un raidissement des positions à l'OACI et ne fassent capoter les négociations en vue d'un système mondial d'échange de quotas d'émissions pour l'aviation, théoriquement d'ici 2016.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Un « réseau de la connaissance » européen sur la biodiversité

Lors d'une conférence organisée par l'intergroupe sur le changement climatique du Parlement européen, la Commission a présenté, aux côtés du Centre pour la

recherche environnementale de Helmholtz (Allemagne), le projet [Network of Knowledge](#) (NoK), financé d'abord dans le cadre du 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et le

EN BREF

> **LIFE (2).** Les derniers projets (2013) bénéficiant de LIFE+ 2007-2013 ont été rendus publics par la Commission. Ces projets bénéficieront de près de 283 millions d'euros au titre de LIFE+.

> **NATURA 2000.** Les gagnants du premier concours Natura 2000 organisé par la Commission européenne ont été distingués par le Commissaire Janez Potočnik, le 22 mai dernier. Ce concours comprend 5 catégories (conservation, bénéfices économiques et sociaux, communication, réconciliation intérêts/perceptions et mise en réseau/coopération transfrontalière) et a récompensé des projets respectivement roumain, bulgare, tchèque, belge et espagnol.

> **POLLUTION.** Se prononçant sur le projet de directive visant à réduire la consommation de sacs en plastique légers (voir NL n°47), le Parlement a suggéré, lors de sa session plénière d'avril, de les soumettre à une taxe, tout en laissant le choix final aux États membres. La proposition de la Commission fixe comme objectifs la baisse de la consommation de ces sacs de 50% d'ici 2017 et de 80% d'ici 2019. Le Conseil doit maintenant se prononcer.

> **BRUIT.** L'Agence européenne de l'environnement a publié au début du mois un guide

développement puis sous Horizon 2020. Ce projet, dont est membre la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, consiste en une plateforme d'échange entre, d'un côté, institutions et décideurs publics et, de l'autre, le monde de l'université et de la recherche ; il vise à une meilleure utilisation de la recherche scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la formation des décisions publiques. L'objectif est de développer des réponses plus adaptées et innovantes aux besoins des décideurs publics, afin de permettre une vraie prise en compte du facteur « biodiversité » sur la base de travaux scientifiques solidement étayés. Le principe repose sur la formulation, de la part d'une institution publique, d'une question qui est adressée au NoK, *via* une porte d'entrée unique ; le réseau détermine ensuite en interne la façon dont il est approprié d'y répondre, en suivant les exigences et le calendrier des politiques publiques. Le résultat est ensuite revu par la communauté universitaire spécialiste du sujet, puis publié et accessible librement. NoK ne doit pas travailler comme un cabinet de conseil : la transparence et l'indépendance de la recherche y seront

Prévention des risques : la Commission pose des jalons pour l'après-2015

Après les calamités subies par le Royaume-Uni ou les Balkans, la Commission engage la réflexion pour l'évolution du cadre d'action de Hyogo 2005-2015 sur la prévention des catastrophes naturelles et causées par l'homme. Début avril, une communication proposant une approche commune en la matière pour la période post-2015 a été publiée, contenant 4 axes prioritaires :

- améliorer la transparence et la gouvernance du cadre de Hyogo ;
- miser sur les résultats en définissant des objectifs et en identifiant des actions mesurables pour la réduction des risques ;

« Un nouveau printemps pour les abeilles »

Dans le cadre de la 3^{ème} Semaine européenne de l'abeille et de la pollinisation, une conférence a été organisée au Parlement européen le 2 avril 2014 par le député Gaston Franco (PPE, France), en présence du prince Albert de Monaco. Cet événement a été l'occasion de dégager des pistes de réflexion afin de mieux protéger les abeilles et de soutenir la filière apicole européenne.

bien évidemment fondamentales, et le réseau n'aura pas de but lucratif.

NoK repose sur le projet KNEU (7^{ème} PCRD) dont les parties prenantes ont précisément remis un rapport sous forme de recommandations pour le devenir de NoK. Il est adossé au projet Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), qui a commencé ses travaux dans le cadre de la CBD cette année, et qui vise à assurer ce dialogue science/sphère publique au niveau global et dont nrg4SD est membre.

Si NoK est programmé pour fonctionner avec des institutions publiques dans un premier temps, il est prévu que son expertise puisse bénéficier à terme également à des entreprises, mais également qu'il se nourrisse de l'expertise offerte par le secteur privé ou le secteur associatif, par exemple. La Commission européenne, qui sera un des tout premiers clients de NoK, tient à ce que le réseau fonctionne comme une interface aussi ouverte que possible, impliquant largement les acteurs, assurant sa propre gouvernance, sur la base de mécanismes de contrôle et de revue appropriés.

- contribuer au développement durable et à la croissance, *via* la mise au point de technologies innovantes et d'instruments d'évaluation des risques plus performants pour la prévention des risques ;
- donner la priorité aux plus vulnérables : femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, sans-abris, etc.

Des négociations sur la suite du cadre d'action de Hyogo doivent avoir lieu au 2^{ème} semestre 2014, avant la conférence mondiale sur la prévention des risques qui aura lieu à Sendai en mars 2015.

Indispensables à la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes, les abeilles connaissent depuis plusieurs années une surmortalité inquiétante, liée essentiellement à trois facteurs : l'usage de pesticides, la propagation de maladies et les atteintes aux ressources nutritives de leur environnement. La mortalité des abeilles étant un problème complexe, car multifactoriel, les intervenants ont unanimement souligné l'importance de

EN BREF

à l'attention des pouvoirs publics désireux de mieux protéger la population contre les pollutions sonores.

> **AIDES D'ÉTAT.** La Commission a conclu à la compatibilité du régime d'aide français soutenant la production d'électricité à partir d'éoliennes terrestres ; ce schéma, qui couvre 500 millions d'euros d'aides sous forme de tarifs d'achat garantis, a été jugé en conformité avec les règles en vigueur concernant les aides d'État. La Commission a en revanche ouvert une enquête approfondie pour déterminer si les réductions à la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) dont bénéficient certaines entreprises électro-intensives sont compatibles avec ces règles.

> **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.** Un récent rapport du Groupe d'institutions financières sur l'efficacité énergétique (EEFIG), qui regroupe quelques grands établissements tels que la Commission européenne, le PNUE, la Banque européenne d'investissement, la Caisse des Dépôts, la CDC Climat, ainsi que des banques privées dont la Deutsche Bank, pointe le risque que l'UE n'atteigne pas son objectif d'efficacité énergétique d'ici 2020 et formule une série de recommandations, notamment pour l'utilisation des fonds structurels, Horizon 2020

soutenir la recherche dans ce domaine afin de pouvoir objectiver les raisons du déclin de ces pollinisateurs.

Gilles Salvat, Directeur de la santé animale à l'Anses, a exprimé le souhait de voir « EPILOBEE » perdurer. Cet observatoire commun, auquel participent 17 pays européens, a permis de mettre fin à la surveillance hétérogène et cloisonnée des abeilles. Seuls la coopération entre les pays, l'implication de tous les acteurs concernés (agriculteurs, apiculteurs, vétérinaires, ONGs, industriels, etc.) et le développement de liens plus étroits entre la communauté scientifique et les politiques permettront de trouver des solutions durables. Plusieurs représentants de l'industrie ont d'ailleurs regretté leur « diabolisation », souhaitant collaborer pleinement avec les autres parties prenantes. La filière apicole européenne étant essentiellement constituée de petits

De nouvelles opportunités à saisir avec le programme LIFE

La Commission européenne a récemment publié le programme de travail de LIFE pour la période 2014-2017. Doté d'un budget total de 3 456,7 millions d'euros pour la période 2014-2020, LIFE contient deux sous-programmes : l'un dédié à l'environnement (environnement & efficacité des ressources, nature & biodiversité, gouvernance & information), disposant de 75 % de l'enveloppe totale, l'autre à l'action pour le climat.

Différents types de projets pourront être financés grâce à ce programme : actions de sensibilisation, échange de bonnes pratiques, projets d'innovation ou de démonstration, etc. Une nouvelle catégorie de projets est à noter : il s'agit des « projets intégrés ». Couvrant un large territoire (régional, multirégional ou national), l'objet de tels projets est de faciliter la mise en œuvre des stratégies développées

producteurs, dont la plupart exercent une autre activité en parallèle, les participants ont appelé de leurs vœux un soutien européen plus important à ce secteur fragile. A ce titre, le Commissaire européen à l'Agriculture Dacian Ciolos a rappelé l'existence du programme apicole européen, doté de près de 100 millions d'euros pour la période 2014-16. Par ailleurs, Eric Poudalet de la Direction générale Santé & Consommateurs a évoqué l'idée de mettre en place une procédure de certification de l'origine du miel, afin de protéger la qualité de ce produit et de répondre aux préoccupations croissantes des consommateurs.

L'Union européenne a ainsi un rôle majeur à jouer dans ce domaine, que ce soit pour coordonner et financer la recherche ou bien promouvoir les produits du secteur apicole.

au niveau européen en matière d'environnement ou d'action pour le climat. Dans le cadre du sous-programme dédié à l'environnement, les projets intégrés devront porter sur la mise en œuvre de la réglementation européenne dans les secteurs suivants : la directive « Habitats », la gestion des déchets, la gestion des bassins de rivière ou les plans de qualité de l'air. Concernant cette dernière directive, la Commission encourage vivement la formation de réseaux de villes pour mener ce type d'actions.

Les appels à propositions 2014 seront vraisemblablement publiés le lundi 16 juin prochain.

> *La Délégation de la Région Rhône-Alpes à Bruxelles fournira prochainement une note plus détaillée au sujet du programme LIFE 2014-2020.*

ÉNERGIE

Nouvelles règles sur les aides d'État pour l'environnement et l'énergie

Dans le cadre de sa politique de modernisation des règles concernant les aides d'État, la Commission a tout récemment publié les nouvelles lignes directrices sur les aides publiques dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, ainsi que le nouveau règlement général d'exemptions par catégories (RGEC). Les lignes directrices précisent les critères que les aides publiques notifiées à la Commission européenne doivent remplir pour être déclarées compatibles avec les règles de la concurrence. Le RGEC, lui,

établit les critères qu'une aide publique doit remplir pour ne pas devoir être notifiée à la Commission ; il contient différentes sections, dont une est consacrée à l'environnement et à l'énergie. Les craintes exprimées par différents États membres (dont la France) et de nombreux acteurs économiques et associatifs quant à des règles trop restrictives, notamment sur le soutien aux énergies renouvelables ou aux industries fortement énergivores, ont conduit la Direction générale de la Concurrence de la Commission à

EN BREF

et des revenus du marché du carbone européen.

> **PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.** Le Comité des Régions de l'UE a adopté, lors de sa session plénière qui s'est tenue début avril, un [avis](#) pour une « énergie sûre et abordable pour tous ». Le document vise tout particulièrement l'augmentation de la précarité énergétique en Europe.

> **OMBUDSMAN.** Dans une [décision](#) publiée le 27 mars, la nouvelle médiatrice européenne (« Ombudsman »), Emily O'Reilly, a accusé l'[Agence européenne de sécurité alimentaire](#) (EFSA) de « mauvaise administration ». En cause : l'absence d'enquête interne et de réponse de l'EFSA aux accusations de conflits d'intérêts en son sein lancées par Pesticide Action Network – Europe (PAN), portant en particulier sur un groupe de travail de l'EFSA dont 10 membres sur 13 présentaient de nombreux liens avec l'industrie du secteur. Dans une [lettre](#) du 21 mai, l'Ombudsman s'en est pris également à l'[Agence européenne du médicament](#) (EMA), en pointant le manque de transparence sur les données concernant les essais cliniques.

> **DISPOSITIFS MÉDICAUX.** Avant de prendre congé, les députés européens sortants ont verrouillé une position de première lecture sur le dossier des

assouplir ses ambitions initiales. De même, le Comité des Régions, dans un [avis](#) adopté lors de sa session plénière des 2 et 3 avril, avait demandé notamment une meilleure prise en compte des situations régionales et des petites coopératives énergétiques locales. Les nouvelles règles, qui s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet 2014, et *a priori* jusqu'en 2021, satisfont en partie ces demandes. Les États membres doivent adapter leurs propres mécanismes d'aides non notifiés ou notifiés sous le précédent cadre d'ici la mi-2015.

Les nouvelles [lignes directrices pour l'énergie et l'environnement](#) couvrent, en plus des secteurs couverts par le précédent document (2008-2013), les infrastructures énergétiques, les mécanismes de capacité et les électro-intensifs. Un des points les plus controversés du texte réside dans la fin progressive des tarifs de rachat garantis pour les énergies renouvelables, pour mettre fin aux distorsions de concurrence constatées : à partir du 1^{er} janvier 2016, les producteurs d'énergie verte devront vendre directement leur électricité sur le marché et bénéficieront de primes de rachat qui s'ajouteront au prix du marché ; les producteurs devront également remplir des obligations en termes d'équilibre du réseau, c'est-à-dire compenser les éventuelles différences à court terme entre la production réelle et les engagements pris. Les projets-pilotes et les installations dont la puissance est inférieure à 500 kilowatts (3 mégawatts ou 3 unités de production pour l'éolien) pourront cependant continuer de bénéficier de tarifs de rachat. A partir de 2017 et avec une phase-pilote en 2015-2016, les aides publiques à l'exploitation de nouvelles installations renouvelables devront être attribuées à l'issue d'appels d'offres de façon non discriminatoire et technologiquement neutre entre les différents types de renouvelables ; les États membres garderont cependant une marge de

manœuvre pour éviter les appels d'offres et limiter la neutralité technologique, et les installations inférieures à 1MW ainsi que les parcs éoliens inférieurs à 6MW seront exemptés. Concernant les électro-intensifs, la Commission admet les abattements fiscaux pour les entreprises de 68 secteurs listés en annexe, celles d'autres secteurs particulièrement consommateurs ou exposés à la concurrence internationale. Les systèmes d'exonérations devront être adaptés graduellement jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Le 21 mai, c'est le [nouveau règlement général d'exemptions par catégories](#) (RGEC) qui a été publié par la DG Concurrence. S'inscrivant, tout comme les lignes directrices, dans le cadre de la modernisation des aides d'État, le RGEC élargit le spectre des aides qui ne devront plus être notifiées dans la mesure où elles ne nuisent pas à la libre concurrence. Dans le domaine environnemental et énergétique, les seuils de notification sont sensiblement relevés, de même que les niveaux d'intensité d'aide : le seuil « par défaut » sera établi dorénavant à 15 millions d'euros par entreprise et par projet (comme pour le capital-risque) au lieu de 7,5 ; 10 millions d'euros pour les projets d'efficacité énergétique ; 20 millions pour les réseaux de chaleur ; 50 millions pour les infrastructures énergétiques ; 150 millions par an pour l'ensemble des schémas de soutien sous la forme de primes au rachat d'énergie verte. Une nouvelle catégorie exemptée, consacrée à la réhabilitation des zones touchée par des catastrophes naturelles, est par ailleurs créée ; les catégories consacrées aux réseaux de chauffage et de refroidissement urbain, au traitement des déchets, aux renouvelables et aux infrastructures énergétiques sont, elles, élargies. Les aides devront en contrepartie faire l'objet d'une transparence et d'un suivi accru.

L'agenda énergétique européen relancé par la déstabilisation de l'Ukraine

L'accroissement des tensions avec la Russie concernant les événements ukrainiens contribue depuis plusieurs semaines à reformuler le débat énergétique européen autour de la question clé de la sécurité d'approvisionnement. Les craintes liées à un possible « chantage au gaz » de la part de Moscou alimentent aussi bien les arguments des partisans d'une exploitation des hydrocarbures non conventionnels que des avocats d'une UE plus sobre, mais un consensus général se dégage pour une Europe moins dépendante. L'[Alliance européenne](#)

[pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments](#) a d'ailleurs récemment publié un rapport mettant en évidence que le jour de l'année à partir duquel l'Europe devient dépendante des importations énergétiques est passé du 26 juillet en 1995 au 18 juin en 2011, soit une « perte d'indépendance » de 38 jours par an.

Lors du Conseil européen des 20 et 21 mars, qui devait initialement être consacré au paquet énergie/climat 2030, le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a identifié quelques-unes des solutions qui

EN BREF

dispositifs médicaux

(qui couvrent toute une série de produits à usage interne et externe, allant des lentilles de contact aux pacemakers) et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, particulièrement sensible après le scandale des prothèses mammaires PIP. L'approche du Parlement sortant, favorable à un renforcement des contrôles sur ces dispositifs, se heurte aux réticences du Conseil. Les travaux reprendront avec les nouveaux eurodéputés.

> **PPP.** Les États membres ont acté, début mai, la poursuite de deux importantes « Initiatives technologiques conjointe » (JTI) cofinancées par Horizon 2020 : l'Initiative Médicaments Innovants, d'un poids complet de plus de 3 milliards d'euros et lancée en 2007, et l'Entreprise commune « Pile à combustible et Hydrogène » (FCH JU).

> MALADIES

CARDIOVASCULAIRES. Le Danemark a enregistré entre 1985 et 2009 une chute de 70% de la mortalité due aux maladies cardiovasculaires. Certains experts indiquent que l'interdiction des acides gras trans, intervenue dès 2003, pourrait avoir joué un rôle déterminant.

pourraient permettre à l'UE de diminuer sa dépendance énergétique à l'égard du gaz russe : efficacité énergétique, renouvelables, échange d'informations entre pays sur les conditions d'achat du gaz, améliorer les interconnexions en Europe et diversifier les routes d'approvisionnement, en particulier par le Sud. Dans le même sens, la Pologne fait pression pour une « union de l'énergie », qui suscite de l'intérêt en France mais des réticences en Allemagne, et qui a été reprise par le programme du candidat conservateur à la présidence de la Commission, Jean-Claude Juncker. Outre la diversification des sources d'approvisionnement, la proposition polonaise comprend une centrale d'achat commune de gaz, de meilleures interconnexions et de meilleures infrastructures énergétiques (potentiellement cofinancées par l'UE à hauteur de 75%, alors que le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, grande victime des négociations budgétaires, ne prévoit que 6 milliards pour l'énergie en 2014-2020) et la capacité à opérer des « flux inversés » de gaz (c'est-à-dire de l'Ouest vers l'Est en cas de

crise énergétique) qui ne sont pas possibles aujourd'hui. La Pologne souligne également l'exploitation des ressources indigènes, dont le charbon et les hydrocarbures non conventionnels.

Sur demande des chefs d'État et de gouvernement, la Commission européenne vient de publier un rapport sur la dépendance énergétique européenne, où elle met l'accent sur 5 grandes orientations :

- accroître l'efficacité énergétique ;
- augmenter la production d'énergie indigène (y compris de sources renouvelables, mais pas seulement) et diversifier les sources d'approvisionnement ;
- compléter le marché européen de l'énergie et améliorer la cohésion des flux d'énergie sur le continent ;
- faire parler l'UE d'une seule voie en matière de « politique étrangère énergétique » ;
- renforcer les mécanismes d'urgence et de solidarité entre États membres.

L'examen à mi-parcours de la directive sur l'efficacité énergétique attendu en juillet

La Commission prépare un examen à mi-parcours prévu de longue date sur les objectifs européens en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 et un bilan de la mise en œuvre de la directive de 2012 relative à l'efficacité énergétique. Lors d'une rencontre avec les bureaux régionaux français, un des fonctionnaires en charge de ce travail à la Direction générale de l'Énergie a indiqué que l'exercice porte à la fois sur d'éventuelles nouvelles mesures à incorporer à la directive de 2012, mais aussi sur le débat concernant le paquet énergie/climat 2030 et la pertinence d'avoir un objectif sur l'efficacité énergétique (à décliner par secteurs d'activité) en plus d'un objectif sur les réductions de GES et sur la part des renouvelables dans le mix énergétique (voir NL n°49). Selon les modélisations utilisées par la Commission, l'UE n'atteindra pas son objectif sur l'efficacité énergétique pour 2020, qui consiste en une baisse de la consommation

d'énergie primaire de 20% par rapport au scénario tendanciel ; en fonction des modèles utilisés, la baisse de consommation en 2020 se situerait entre 17 et 19%. Compte tenu des délais très courts avant l'échéance de 2020, il est prévisible que la Commission préfère se focaliser sur l'application des normes de la directive de 2012 plutôt que sur de nouvelles propositions. Dans tous les cas, le document que la Commission publiera en juillet ou en septembre sera vraisemblablement une simple communication, sans proposition législative. Concernant en revanche un éventuel objectif contraignant d'efficacité énergétique, le Commissaire Günther Öttinger a récemment confirmé qu'il avait l'intention d'en proposer un, sans doute en septembre. Il est probable qu'il ne dépasse pas 30%, en raison du niveau d'investissement et du coût pour les consommateurs jugés excessifs au-delà de 32%.

SANTÉ

Retour sur le sommet européen sur les maladies chroniques

Les 3 et 4 avril derniers, plusieurs centaines de professionnels du secteur de la santé se sont retrouvés à Bruxelles pour le 1^{er} sommet européen sur les maladies chroniques organisé

à l'initiative du commissaire à la Santé, Tonio Borg. Les maladies chroniques représentent de 70 à 80% des dépenses de santé des États membres de l'UE, ce qui équivaut à environ

700 milliards d'euros par an, répartis de façon largement disproportionnée entre soins et prévention. Le sommet avait pour objectif d'affronter la question de ces maladies, de plus en plus prégnantes dans une société vieillissante, et qui obligent à repenser l'organisation et – potentiellement – le financement des systèmes de santé.

Si le cancer fait l'objet d'une politique européenne spécifique depuis plus de 25 ans (*cf. infra*), les maladies chroniques couvrent également le diabète, qui frappe 8% de la population européenne, les maladies cardio-vasculaires ou respiratoires, ou encore les troubles mentaux. Si certaines sont bien connues et relativement homogènes, d'autres, comme les cancers, sont protéiformes, parfois très peu répandus ; le développement des unes est lié au vieillissement de la population, alors que d'autres sont fortement déterminées par des facteurs économiques, sociaux et environnementaux, comme la sédentarité, de mauvaises habitudes alimentaires ou encore différentes formes de pollution.

Outre la nouvelle directive Tabacs (voir NL n°50), unanimement saluée comme un pas en avant prometteur, des outils de lutte contre les maladies chroniques existent au niveau européen : le programme Santé 2014-2020, qui vient d'être définitivement adopté par le Parlement et le Conseil (voir NL n°50), le défi sociétal consacré à la santé dans Horizon 2020 ou le [Partenariat européen pour l'innovation sur le vieillissement actif](#). Mais il convient d'aller plus vite et plus fort. Quelques uns des grands axes de réflexion proposés mettaient l'accent sur la prévention des comportements à risques, qui doit devenir une priorité et où la valeur ajoutée européenne est réelle, ou sur la nécessité d'articuler les efforts des professionnels de la santé de façon plus horizontale, non plus autour d'une maladie particulière, mais des besoins spécifiques développés par les patients, de plus en plus atteints de multimorbidité.

Le cancer fait l'objet d'une (*soft*) politique européenne depuis 1985, avec le programme « L'Europe contre le cancer » qui a perduré jusqu'en 2000 – la légende en attribue

l'origine à François Mitterrand, lui-même atteint par la maladie. Un [code européen contre le cancer](#) a également été mis en place dès 1987 et a été actualisé cette année. Parmi les nombreuses initiatives, le [Partenariat européen pour l'action contre le cancer](#) (EPAAC) a permis de rassembler, de 2009 à 2013, tous les acteurs de la lutte contre le cancer, depuis les pouvoirs publics jusqu'aux associations en passant par les industries pharmaceutiques ; il est remplacé à partir de 2014 par le Guide européen sur l'amélioration de la qualité du contrôle cancéreux ([CANCON 2014-2017](#)), plus axé sur les services aux patients, mais dont actuellement seuls 12 États de l'UE sont membres. La Commission songe par ailleurs à relancer le Comité européen sur le cancer, établi dans les années 1980, pour, en coopération avec le Centre commun de recherche, donner plus de substance à de futures lignes directrices pour le dépistage et au code sur le cancer.

La Direction générale de l'Environnement est intervenue pendant le Sommet pour présenter le paquet « [Clean Air Policy](#) » proposé en décembre 2013 (voir NL n°48) et pour illustrer l'impact sur les maladies chroniques respiratoires de la pollution atmosphérique, qui représente 400.000 morts prématurées en Europe chaque année. 40% de la population du Vieux Continent est exposée à des taux de pollution supérieurs aux standards déterminés par la législation européenne, qui sont eux-mêmes moins ambitieux que ceux de l'OMS. A cette occasion, le cadre législatif actuel sur la qualité de l'air a été rappelé :

- au plan international de la [Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance](#) – CLRTAP) et des normes issues de l'OMS ;
- au plan européen, de la Stratégie thématique sur la qualité de l'air publiée en 2005 et prévue pour courir jusqu'en 2020, de la [directive sur les plafonds d'émissions](#) NEC, de la directive sur la qualité de l'air ambiant, ainsi que d'une série de législations spécifiques, comme sur les émissions industrielles.

AGENDA

3-5 juin 2014	Green Week sur le thème de l'économie circulaire (atelier Quatre Moteurs pour l'Europe le 5 juin)
12 juin 2014	Conseil Environnement
13 juin 2014	Conseil Energie
18 juin 2014	Journée de formation sur les opportunités européennes dans les domaines de l'énergie et du climat organisée par la Maison européenne des pouvoirs locaux français (Paris)
23-27 juin 2014	Semaine de l'énergie durable
26-27 juin 2014	Conseil européen
2 ^e semestre 2014	Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne
1 ^{er} -3 juillet 2014	1 ^{ère} session plénière du nouveau Parlement européen
7 juillet 2014	Réunion inaugurale des prochaines commissions « Environnement & Santé publique » (ENVI) et « Industrie, Recherche & Energie » (ITRE) du Parlement européen
14-17 juillet 2014	Session plénière du Parlement européen
22 juillet 2014	Commission ITRE du Parlement européen

23-24 juillet 2014	Commission ENVI du Parlement européen
1 ^{er} -2 septembre 2014	Commission ITRE du Parlement européen
3-4 septembre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
15-18 septembre 2014	Session plénière du Parlement européen
Automne 2014	Comité directeur d'nrg4SD
23 septembre 2014	Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Nations Unies sur le changement climatique
24-25 septembre 2014	Commissions ENVI et ITRE du Parlement européen
29-30 septembre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
6 octobre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
6-7 octobre 2014	Commission ITRE du Parlement européen
6-9 octobre 2014	Open Days (Bruxelles)
6-17 octobre 2014	COP12 de la Convention sur la diversité biologique (Pyeong Chang, Corée du Sud)
8-9 octobre 2014	Mini-session plénière du Parlement européen
9 octobre 2014	Commission ENVI du Parlement européen (tbc)
13 octobre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
16 octobre 2014	Commission ENVI du Parlement européen (tbc)
20-23 octobre 2014	Session plénière du Parlement européen
21 octobre 2014	Conseil Environnement
23-24 octobre 2014	Conseil européen (portant notamment sur le paquet énergie/climat 2030)
Novembre 2014	Probable entrée en fonction du prochain Collège des commissaires européens
5-6 novembre 2014	Commissions ENVI et ITRE du Parlement européen
10 novembre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
12-13 novembre 2014	Mini-session plénière du Parlement européen
13 novembre 2014	Commission ENVI du Parlement européen
17 novembre 2014	Commission ITRE du Parlement européen
24-27 novembre 2014	Session plénière du Parlement européen
3-4 décembre 2014	Commissions ENVI et ITRE du Parlement européen
3-14 décembre 2014	CCNUCC COP 20 (Lima, Pérou) – Probable Assemblée générale de la <i>States and Regions Alliance (The Climate Group)</i>
9 décembre 2014	Conseil Energie
15-18 décembre 2014	Session plénière du Parlement européen
17 décembre 2014	Conseil Environnement (tbc)
18-19 décembre 2014	Conseil européen

CONSULTATIONS ET APPELS À PROPOSITIONS

Jusqu'au 13 juin 2014	Consultation sur l'élaboration de mesures harmonisées de calcul de l'empreinte carbone pour les services de transport de marchandises et de passagers en Europe
Jusqu'au 3 juillet 2014	Consultation sur le Livre vert concernant la « santé mobile »
Jusqu'au 18 juillet 2014	Consultation visant à contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du règlement sur le label écologique de l'UE
Jusqu'au 31 juillet 2014	Consultation sur le système d'échange de quotas d'émissions (ETS) post-2020 et les risques liés aux fuites de carbone
Jusqu'au 31 octobre 2014	Consultation sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020
Appels à propositions Horizon 2020	Primauté industrielle, Primauté dans les technologies industrielles génériques : Bâtiments économes en énergie Défis sociétaux, Energie sure, propre et efficace : Villes et communautés intelligentes Défis sociétaux, Energie sure, propre et efficace : Efficacité énergétique Défis sociétaux, Energie sure, propre et efficace : Energie compétitive à faible consommation de carbone Défis sociétaux, Energie sure, propre et efficace : Instrument PME

Retrouvez les consultations & appels à propositions de la Commission européenne, ainsi que les recherches de partenaires sur la [page web de la Délégation générale de la Région Rhône-Alpes à Bruxelles](#).